



— 12 —

RALLYE DE LA HAUTE-SENNE

18 & 19 JUIN 2016



Photographe : Baptiste Tasia

REGLEMENT

Forever Cédric ↗



M&C SERVICE
0475/23 84 84

La Gourmandine
Casteau - Restaurant

Béton
Devleeschauer

067/33.30.70
CANONE
Boulangerie-Pâtisserie

Café Le Rempart
Grand place 13 bis

arèsit
LETTAGE & IMPRESSION
TOUS SUPPORTS



TOYOTA
Halle NV
Zinkstraat 14
1500 Halle
02 356 54 02



Rallye de la Haute Senne 2016

Le samedi 18 & dimanche 19 juin 2016

Braine Auto Club Asbl / Visa Asaf N° 11

BCE : 862.242.797



REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des vérifications administratives :

Sous le chapiteau – suivre le fléchage

Grand-Place de et à Braine-le-Comte

N 50°36'37.91" – E 04°08'09.38"

1. TIMING

Mercredi 20 avril

Parution du Règlement Particulier

Mercredi 4 mai

Date de début des engagements

Jeudi 19 mai

Fin de la période des engagements assurés pour les "engagés prioritaires"

Mercredi 15 juin

Clôture des inscriptions à droits simples

Jeudi 16 juin

20h

Attribution des numéros

Affichage de la liste des engagés

Café le Germinal – Gd Place 5 à Braine-le-Comte

☎ 0478/901347

Samedi 18 juin :

9h30

Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), des licences "1J-B" et "1J-A4", distribution du road-book et des documents "assistance".

Début des reconnaissances surveillées

12h00

Clôture des inscriptions à droits majorés

14h00

Fermeture du contrôle administratif

15h00

Ouverture des VT

19h00

Fin absolue des reconnaissances

20h30

Clôture des VT

21h00

Fermeture du secrétariat

Dimanche 19 juin

06h45

Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires

07h15

Fermeture des VA et VT complémentaires

07h25

Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés

07h30

Ouverture du parc fermé de départ

08h00

Départ de la première voiture pour la 1^{ère} boucle

11h39

Départ de la première voiture PH

5' après le dernier Prov'historic

Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle

15h18

Départ de la première voiture PH pour la 2^{ème} boucle

5' après le dernier Prov'historic

Départ de la première voiture pour la 3^{ème} boucle

17h47

Arrivée de la première voiture PH

5' après le dernier Prov'historic

Arrivée de la première voiture

30' après l'entrée de la dernière voiture

Affichage des résultats

30' après

Officialisation des résultats

30' après

Proclamation des résultats

2. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Braine Auto Club organise, les 18 & 19 juin 2016, le Rallye de la Haute Senne, 12^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	Eddy Limbourg	Lic ASAF n° 311
- Directeur de course adjoint	Hugues Henrot	Lic ASAF n° 835
	Ceulemans Christophe	Lic. ASAF n° 877
- Directeur de la sécurité	Desmedt Thierry	Lic ASAF n° 313
- Directeur de la sécurité adjoint	Greuse Daniel	Lic ASAF n° 209
	Leemans Frédéric	Lic ASAF n° 322
- Secrétaire du meeting	Mary Sandra	Lic ASAF n° 317
- Secrétaire du meeting adjoint	De Rieck Jérémie	Lic ASAF n° 357

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	Vanderlin Pierre	Lic ASAF n° 113
Membres	Walbrecq Laurent	Lic ASAF n° 022
	Geilenkirchen Noël	Lic ASAF n° 443
- Collège des Commissaires Techniques		
Président	Gilbert Georges	Lic ASAF n° 973
Membres	Derenne Didier	Lic ASAF n° 881
	Libois Didier	Lic ASAF n° 330
	Lejeune René	Lic ASAF n° 227
	Liemans Katia	Lic ASAF n° 902
	Rihoux Daniel	Lic ASAF n° 813
	Deneufbourg Patrick	Lic ASAF n° 226
Membre Stagiaire	Bernard A	Lic ASAF n° 353
Secrétaires	Catoul Marie-Luce	Lic ASAF n° 964
	Lorent Isabelle	Lic ASAF n° 880
- Inspecteur "Sécurité "	Renard Guy	Lic ASAF n° 412
- Observateur ASAF	Liegeois Jules	Lic ASAF n° 937

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	Keppens Eric	Lic ASAF n° 230
	Kroener André	Lic ASAF n° 347
- Responsables des EC	EC 1 Careme Christian	Lic ASAF n° 872
	EC 2 Modave Louis	Lic ASAF n° 653
	EC 3 Dubourg Isabelle	Lic ASAF n° 510
	EC 4 Delaunois Alain	Lic ASAF n°
- Chefs de Sécurité des EC	EC 1 Dejasse Didier	Lic CAS n° 21798
	EC 2 Gobeau Frédéric	Lic CAS n° 22206
	EC 3 Heemers Jean-Noel	Lic CAS n° 21196
	EC 4	

Un addenda sera effectué le samedi 18 juin avec le nom des personnes manquantes au règlement

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS (Christian Duville)
- Ambulances : ...Croix Rouge de Belgique... Nombre : ...5

3. MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de la Haute Senne est une épreuve « Open » de type B comptant pour le Championnat de la fédération Wallonie-Bruxelles, Championnat de Hainaut, Championnat de Brabant-Wallon ainsi que du Challenge Bruno Thiry.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R

Art. 4. Description du parcours

- 3. Boucles identiques d'une longueur de 70,640 Kms

Par boucle, 4 étapes de classement

EC 1 9.920Km (100% asphalte)

EC 2 9.850.Km (100% asphalte)

EC 3 8.150 Km (100% asphalte-

EC 4 8.330 Km (100% asphalte)

- Total : 211,900 Kms, dont 108,750 Kms d'EC, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic ne participeront pas à la première boucle.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions lors de la 2^e Boucle.

Art. 5. Engagement

5.1.Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications", DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 04 mai et, au plus tard, le 15 juin avant 12 H 00, à Mary Sandra, rue d'Ecaussinnes, 88 à 7090 Braine-le-Comte.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 15/09 à 18 heures (Attention aux délais bancaires).

N° :BE31 0014 1732 1055 Intitulé : Braine Auto Club ASBL Communication : Nom prénom de l'équipage Division

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 17 Juin à 20 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 50 €. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopie des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à.140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'Art. 5. 2, du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 19/05 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 310 €
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 360 €
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 270 €

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions "Prov'historic" (voir art. 5 du RTG).

5.4. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.2.4, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**), DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

****** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le jeudi 16 juin à 20 heures, au Café le Germinal Grand-Place 5 à 7090 Braine-le-Comte 0478/901347

Permanence jusqu'à 22 heures

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 18 juin de 9h30 heures à 19 heures.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Limboung Eddy, Hugues Henrot, Ceulemans Christophe, Desmedt Thierry, Greuse Daniel, Frédéric Leemans, Limbourg André, Desmedt René, Demaret Yvan, surveillance des reconnaissances.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Fréquence : 2 pompes en bancontact

Emplacement(s) : Q8 entre le podium et le Start de l'EC 1
Q8 entre l'Assistance et l'EC 3

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

4. **CENTRE DE L'EPREUVE**

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de Braine-le-Comte

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises les voitures de **TOUTES** les Divisions, auront lieu **UNIQUEMENT** le 18 juin à partir de 15 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications"

Emplacement Sous le chapiteau, Grand-Place de Braine-le-Comte

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :
Garage du Parc, Rue Vieille Chaussée, Braine-le-Comte

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Devant le secrétariat, Grand-Place 5 à Braine-le-Comte

Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Le samedi 18 juin de 9h30 à 14h00 Sous le chapiteau – Grand-Place de Braine-le-Comte

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences "Sportive" ASAF ou VAS
- Licences RACB.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement

(N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.)

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Au près des contrôleurs techniques situé devant le Café le Germinal

En fin d'épreuve :

Au près des contrôleurs techniques situé devant le Café le Germinal

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence

5 . DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 19 juin après l'officialisation du classement final : Sous le chapiteau de la Grand-Place

10.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Prix Charlotte Canone (Spectacle)
- Prix Ludovic Dethaye (1^{er} Ecaussinnois)
- Prix Cédric Crohin (Meilleur temps en scratch consécutif)
- La coupe du Président
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

6. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au vendredi 17 juin à 20 Heures
Limboung Eddy +32 477 99 57 25
Mary Sandra +32 478 90 13 47 après 17 Heures
- A partir du samedi 18 juin à 8 Heures
Mary Sandra +32 478 90 13 47

Art. 12. Tableau d'affichage

Sur la Grand-Place de Braine-le-Comte devant l'ancien hôtel de Ville

7. DIVERS

A) Road-book d'assistance sera fourni à chaque équipage ainsi qu'une plaque permettant d'entrée dans cette Zone. Seuls les véhicules munis de ce panneau "assistance" auront accès à ces 2 zones

B) Des programmes incluant les cartes des spéciales ainsi que le plan général seront disponibles au prix de 5€ dès le samedi 18 Juin à 9h sous le chapiteau situé sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

C) Hôtels et Gîtes de la région sur www.braine-tourisme.be

D) Infos utiles & toutes les mises à jour sur www.braineautoclub.be

E) Résultats en direct sur www.csaphainaut-live.be

8. VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Smoos Cédric (Lic. ASAF n° 255) pour la CSAP Hainaut, en date du 10 avril
- Jean-Claude Puissant (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 17 avril 2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Guy Renard, (Lic.ASAF N° 412), en date du 10 Avril 2016

Braine Auto Club Rallye de la Haute Senne – 18 & 19 juin 2016	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 04/05/2016 Au 15/06/2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à <i>Mary Sandra, Rue d'Ecaussinnes, 88 – 7090 Braine-le-Comte</i>	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription *	Division *	Challenge B. Thiry ☐ Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)
Le / /	Le / /		Classe *	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... / « »			
Né(e) le : Adresse : N° : ...			
Code postal : Localité :			
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :			

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>						

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :

Si pseudonyme :

Prénom :

Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>						

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Divisions 1,2,3 et 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div. 1 ou 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R	Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)	

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

Rallye de la Haute Senne
18 & 19 Juin 2016

N° :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »		

Province :	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »		

Province :	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins
Eclairage		Anneaux de remorquage
Documents de bord		Autocollants ASAF
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :
Arceau de sécurité		
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe
Batterie		Conformité de division
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier évtlt la liste des engagés)
Casque/ HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :
Ornement extérieur		Nom/Cachet :
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies		
Pneumat		

